

Cote du document: EB 2020/130/R.29
Ordre du jour: 9 a) i)
Date: 4 août 2020
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent cinquante-septième réunion

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Advit Nath
Contrôleur et Directeur
Division du Contrôleur financier
téléphone: +39 06 5459 2829
courriel: a.nath@ifad.org

Allegra Saitto
Cheffe
Information financière et activité financière
institutionnelle
téléphone: +39 06 5459 2405
courriel: a.saitto@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trentième session
Rome, 8-11 septembre 2020

Pour: **Examen**

Résumé

Compte tenu de la pandémie de COVID-19, la cent cinquante-septième réunion du Comité d'audit s'est tenue en ligne.

Le Comité a examiné un grand nombre de documents qui seront pour la plupart présentés au Conseil d'administration à sa cent trentième session, pour examen ou approbation.

Certains de ces documents avaient trait aux réformes actuellement menées pour mettre l'organisation en conformité avec les meilleures normes sectorielles, concrétiser les engagements pris au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11) et préparer les discussions à mener dans le cadre de FIDA12. Ont notamment été étudiés:

- le Rapport sur l'adéquation des fonds propres;
- le Cadre régissant les remboursements accélérés et les remboursements anticipés volontaires;
- le Cadre d'emprunt intégré;
- un compte rendu oral des nouveaux éléments concernant la nouvelle politique en matière de liquidités.

Le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) a présenté une version révisée de son plan de travail pour 2020 compte tenu de l'urgence pandémique mondiale.

Le Commissaire aux comptes a présenté son mémorandum sur la stratégie d'audit pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020, ainsi que le rapport sur le contrôle interne et les méthodes comptables.

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent cinquante-septième réunion

1. Le Comité d'audit souhaite porter les questions qu'il a examinées à sa cent cinquante-septième réunion, tenue le 18 juin 2020, à l'attention du Conseil d'administration. Compte tenu de la situation d'urgence provoquée par la COVID-19, la réunion s'est tenue sur Zoom, outil de vidéoconférence en ligne.

Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour a été adopté; il incluait la tenue d'une séance à huis clos portant sur certains rapports d'audit interne.

Procès-verbal de la cent cinquante-sixième réunion et de sa séance à huis clos

3. Le procès-verbal a été approuvé sans modification.

Rapport du Commissaire aux comptes sur le contrôle interne et les méthodes comptables (AC 2020/157/R.3) – pour examen

4. Deloitte & Touche a présenté le rapport sur le contrôle interne et les méthodes comptables, et indiqué qu'aucune recommandation n'avait donné lieu à une réserve ni sur l'opinion d'audit concernant les états financiers consolidés, ni sur la déclaration de la direction relative à l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Il a été souligné que seules deux recommandations dont l'application était en suspens étaient assorties d'une priorité moyenne.
5. Les membres du Comité ont accueilli favorablement les observations formulées, après quoi le document a été considéré comme examiné.

Mémorandum du Commissaire aux comptes sur la stratégie d'audit pour l'année se terminant le 31 décembre 2020 (AC 2020/157/R.4) – pour examen

6. Présentant le mémorandum sur la stratégie d'audit, Deloitte & Touche a informé le Comité que l'audit mené en 2020 porterait sur les mêmes thématiques que l'année précédente et serait axé sur cinq points prioritaires: i) l'application correcte de la Norme internationale d'information financière (IFRS) 9; ii) le calcul de la juste valeur des prêts aux termes des normes IFRS; iii) l'exactitude de la conversion des devises; iv) la comptabilisation des recettes selon les Normes internationales d'audit, qui, aux termes d'ISA-240, imposent au Commissaire aux comptes de prendre en considération le risque de fraude; v) comme recommandé dans la même norme ISA-240, l'évaluation du risque potentiel de contournement des contrôles par la direction et, notamment, le risque d'audit associé aux estimations ou au jugement de la direction. Deloitte a également exposé les activités d'audit supplémentaires qui seront menées au sujet des risques susceptibles de se faire jour en raison de l'urgence provoquée par la COVID-19: les effets sur les marchés financiers mondiaux pourraient avoir des répercussions comptables sur le Fonds, en particulier sur son portefeuille de prêts, les contributions et le portefeuille de placements, à la faveur notamment d'un risque global de fraude plus élevé.
7. Les membres ont demandé des précisions supplémentaires sur les activités qui seront menées en rapport avec la COVID-19, ainsi que sur le crédit accordé par Deloitte aux travaux effectués par AUO pour les auditeurs externes. L'équipe de Deloitte et la direction ont communiqué les informations demandées.
8. Les membres ont confirmé leur accord avec la méthode de l'audit. Le document a été considéré comme examiné.

Dates proposées pour les réunions du Comité d'audit de 2021 (AC 2020/157/R.5) – pour approbation

9. Le Comité est convenu de tenir les réunions comme suit:

- cent soixantième réunion le 7 avril 2021;
- cent soixante et unième réunion le 18 juin 2021;
- cent soixante-deuxième réunion le 2 septembre 2021;
- cent soixante-troisième réunion le 23 novembre 2021.

Surveillance interne au FIDA: Modification de l'approche face à l'urgence mondiale provoquée par la pandémie (AC 2020/157/R.6) – pour examen

10. AUO a présenté une version modifiée de son plan de travail pour 2020 afin de tenir compte de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'environnement de risque du FIDA, sur les priorités institutionnelles et sur les modalités et restrictions de travail. AUO a également fait le point sur les activités d'enquête.
11. Les membres du Comité ont demandé des précisions sur certains changements apportés au programme de travail pour 2020, ainsi que sur les difficultés rencontrées pour mener des activités d'audit et d'enquête dans le contexte des restrictions de voyage et, plus généralement, de la crise provoquée par la COVID-19. AUO a communiqué les informations demandées et indiqué, en particulier, que l'efficacité de l'audit n'était que modérément altérée par les restrictions de voyage liées à la COVID-19, grâce à la possibilité de travailler à distance. Le document a été considéré comme examiné.

Rapport sur l'adéquation des fonds propres (AC 2020/157/R.7) – pour examen

12. La direction a présenté un aperçu du Rapport sur l'adéquation des fonds propres en décembre 2019. Elle a expliqué qu'un tel rapport serait soumis au Conseil d'administration tous les six mois pour faire le point sur l'utilisation des fonds propres du FIDA et l'évolution du ratio de fonds propres utilisables.
13. La direction a précisé que des scénarios supplémentaires avaient été intégrés pour simuler les conséquences de la COVID-19 sur l'utilisation des fonds propres, ainsi que les répercussions négatives sur la disponibilité des fonds utilisables, dont l'importance dépendrait du scénario de crise. Elle a également noté que, malgré le large éventail de répercussions, la dégradation potentielle du profil du FIDA en matière de risque de crédit devait être en partie atténuée grâce à son statut de créancier privilégié et au soutien des actionnaires. Les membres du Comité ont demandé des précisions sur les tests de résistance, ainsi que sur l'impact des prêts non performants et des décaissements au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) sur l'adéquation des fonds propres.
14. La direction a apporté des éclaircissements concernant le test de résistance portant sur la dégradation de la note dans des circonstances extrêmes, en soulignant que cette démarche cadrerait avec les meilleures pratiques adoptées par d'autres institutions financières internationales (IFI). En ce qui concerne le CSD, la direction a précisé que les décaissements au titre du CSD étaient un élément essentiel de la planification des fonds propres du FIDA, et que c'étaient les scénarios de test de résistance relatifs au CSD qui avaient le plus d'impact et qui devaient permettre d'évaluer les conséquences d'une accélération soudaine de ces décaissements sur le ratio de fonds propres utilisables.
15. Le document a été considéré comme examiné.

Cadre régissant les remboursements accélérés et les remboursements anticipés volontaires (AC 2020/157/R.8) – pour examen

16. La direction a présenté un aperçu des approches et des mécanismes relatifs aux remboursements accélérés et aux remboursements anticipés volontaires, et souligné qu'ils permettaient d'accroître la capacité d'engagement et les liquidités du FIDA, tout en réduisant au minimum les risques et les coûts associés. Elle a indiqué que plusieurs emprunteurs actuellement aptes à emprunter à des

conditions ordinaires avaient bénéficié par le passé de prêts particulièrement concessionnels de la part du FIDA. À l’instar d’autres IFI, le FIDA proposait de se doter d’un cadre qui régirait les remboursements anticipés volontaires dans le cas des prêts particulièrement concessionnels en cours et permettrait de réorienter les ressources vers les pays qui en avaient le plus besoin. Le cadre de remboursement anticipé volontaire serait immédiatement opérationnel, dès son approbation, mais le FIDA proposait également un cadre visant les remboursements accélérés, qui nécessiterait une modification des conditions générales du financement agricole, et il était proposé que l’inclusion de clauses juridiques y relatives dans les accords de financement concernant les prêts à conditions mixtes ou particulièrement concessionnels ne s’applique qu’à partir de FIDA12.

17. Les membres du Comité ont demandé des éclaircissements sur les sujets suivants: le taux d’actualisation, la modification des dispositions juridiques de base visant les organes directeurs, l’application concrète des seuils de référence, le caractère volontaire des deux cadres, les dispositions applicables aux pays connaissant un recul, et les avantages pour les pays qui remboursent leurs prêts par anticipation. La direction a précisé qu’une révision des Conditions générales applicables au financement du développement agricole devrait être approuvée par le Conseil d’administration. Elle a également expliqué que le facteur d’actualisation serait déterminé sur la base du rendement du portefeuille de placements et des conditions applicables aux prêts du FIDA. En ce qui concerne les avantages d’un tel cadre, la direction a noté que, outre l’avantage financier de ne plus avoir à payer de commissions de service, les remboursements volontaires démontraient clairement à la communauté mondiale du développement la trajectoire positive du pays en question et sa contribution à l’égard des pays à un stade de développement moins avancé. Enfin, la direction a expliqué que, s’il était clair que le remboursement anticipé volontaire se ferait à la discrétion de l’emprunteur, par contre, le Cadre régissant les remboursements accélérés serait activé par un élément déclencheur externe et non à la discrétion de l’emprunteur.
18. Le document a été examiné. La direction a indiqué qu’elle intégrerait des modifications supplémentaires, soumettrait le document révisé à l’examen du Comité d’audit à sa réunion de septembre 2020 et le présenterait au Conseil d’administration en septembre 2020 pour approbation.

Cadre d’emprunt intégré (AC 2020/157/R.9) – pour examen

19. La direction a présenté un aperçu des propositions figurant dans le Cadre d’emprunt intégré. Pilier important de la nouvelle architecture financière du FIDA, le Cadre d’emprunt intégré permettait au Fonds de consolider son profil financier et de mobiliser des ressources en vue d’accroître son impact sur le développement dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et dans certains pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Le Cadre d’emprunt intégré avait pour objectif d’intégrer et de remplacer les cadres existants (le Cadre d’emprunt souverain et le Cadre des prêts de partenaires consentis à des conditions favorables). La direction a souligné que les emprunts seraient gérés avec prudence et selon les besoins et la demande. Elle a également indiqué que le Cadre d’emprunt intégré n’était pas un instrument destiné à permettre l’emprunt sur les marchés.
20. Le Comité a examiné le document et fait part de ses commentaires. Des recommandations ont été formulées pour renforcer le Cadre d’emprunt intégré, et notamment pour préciser les procédures de vérification préalable qu’il est proposé d’établir afin de déterminer l’admissibilité de nouveaux prêteurs potentiels. Certains membres ont indiqué qu’il fallait obtenir des assurances supplémentaires quant à la capacité du FIDA de mettre en pratique ces nouveaux instruments sur le plan opérationnel, commercial, juridique et financier ainsi qu’au chapitre de la gestion des risques; en particulier, on estimait qu’il était nécessaire de mettre en place une nouvelle politique en matière de liquidités et de renforcer la gestion

actif-passif pour faire en sorte que les fonds empruntés soient rétrocédés avec une marge positive par rapport au coût. Enfin, des inquiétudes ont également été exprimées au sujet de la proposition consistant à déléguer les pouvoirs à la direction dans le cas des nouveaux emprunts souscrits auprès de prêteurs existants, et un membre a noté qu'il ne serait pas en mesure d'appuyer les prêts inter-institutions financières internationales.

21. La direction a apporté les précisions demandées en rassurant le Comité sur le fait que ce cadre permettrait d'instaurer des innovations prudentes qui contribueraient à la réalisation des objectifs du FIDA. La direction a également souligné que le FIDA préparait depuis deux ans la modification de son architecture financière, et qu'il proposait d'adopter une démarche progressive en procédant à un nombre relativement peu élevé d'opérations classiques afin d'atténuer les risques potentiels. Elle a aussi indiqué que la nouvelle politique en matière de liquidités serait soumise au Conseil d'administration en 2020.

Rapports financiers régulièrement soumis au Conseil d'administration

a) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le premier trimestre de 2020 (AC 2020/157/R.10) – pour examen

22. La direction a présenté le document susmentionné, qui contenait des informations arrêtées à la fin mars 2020, et elle a rendu compte des effets de la crise financière provoquée par la COVID-19. Les bouleversements exceptionnels que les marchés financiers subissaient en raison de la pandémie expliquaient la performance négative du portefeuille de placements. Cela dit, a-t-elle ajouté, les pertes auraient été encore plus importantes si le FIDA n'avait pas engagé un processus de réduction des risques bien avant la crise de la COVID-19. De plus, à la date de la réunion, les pertes du portefeuille de placements avaient diminué de plus de moitié par rapport à la fin du trimestre.
23. Les membres du Comité ont examiné le document en prenant note de l'opportunité de renforcer les mesures de protection du portefeuille de placements compte tenu des conséquences de la COVID-19 sur les marchés financiers.

Projet d'ordre du jour provisoire pour la cent cinquante-huitième réunion du Comité d'audit (AC 2020/157/R.11) – pour examen

24. Les membres du Comité ont approuvé l'ordre du jour provisoire de la cent cinquante-huitième réunion en demandant que la gestion des risques fasse l'objet d'une discussion lors d'une prochaine réunion du Comité.

Compte rendu oral des nouveaux éléments concernant la nouvelle politique en matière de liquidités – pour information

25. La direction a rendu compte oralement des progrès réalisés concernant l'élaboration de la nouvelle politique en matière de liquidités. Elle a souligné que les liquidités avaient fortement diminué au cours des dernières décennies en raison de la hausse du volume des décaissements nécessaires. La pandémie actuelle démontrait la nécessité de détenir des liquidités pour soutenir les pays emprunteurs du FIDA en proie à un choc économique, et jouer un rôle anticyclique. Le modèle financier du FIDA, actuellement en voie d'élaboration, inclurait une approche plus opportune et plus détaillée, et s'appuierait sur des scénarios de crise. La direction a indiqué que la nouvelle politique en matière de liquidités serait présentée au Comité et au Conseil d'administration pour examen en septembre, et pour approbation en décembre. Le Comité a pris note de ces informations.

Compte rendu oral des éléments nouveaux concernant la procédure de notation de crédit (séance à huis clos)

26. En séance à huis clos, les membres du Comité d'audit ont été mis au courant des faits nouveaux concernant la procédure de notation de crédit du FIDA.

Questions diverses

27. En séance à huis clos, les membres du Comité d'audit ont examiné les rapports d'audit interne au titre des questions diverses.